

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_038

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST
"COTÉ EST" – EXERCICE 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
41	6	1	47

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

ETAIENT ABSENTS :

Madame Odile DAMOUR

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_038

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST "COTÉ EST" – EXERCICE 2026

I – CONTEXTE

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de développement et de structuration de l'offre touristique sur son territoire.

Dans ce cadre, l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI Est), créé sous forme d'EPIC par délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2011, constitue l'opérateur central de la mise en œuvre de cette politique publique.

Conformément aux dispositions du Code du tourisme, l'OTI Est assure des missions de service public essentielles, notamment en matière d'accueil, d'informations, de promotion touristique et de coordination des acteurs locaux. Il contribue également à la structuration de l'offre, à la mise en marché des produits touristiques et à l'animation du territoire.

Le territoire de l'Est de La Réunion présente un fort potentiel de développement touristique, fondé sur la richesse de son patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi que sur la diversité des activités de pleine nature. Dans ce contexte, le renforcement de l'attractivité du territoire et l'accompagnement des professionnels du secteur constituent des enjeux majeurs pour la CIREST.

Afin de permettre à l'OTI Est de mener à bien ses missions et de déployer son programme d'actions, la CIREST apporte un soutien financier annuel, dans le cadre d'une convention fixant les modalités d'attribution et de contrôle de la subvention.

II- PROGRAMME D' ACTIONS

Le plan d'action de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est s'articule autour de quatre axes principaux :

- **Accueil et promotion touristique :**
Assurer l'information des visiteurs et renforcer la visibilité du territoire à travers des actions de communication et de promotion adaptées.
- **Structuration et développement de l'offre :**
Accompagner les acteurs touristiques, structurer des produits attractifs et favoriser leur mise en marché.
- **Animation et valorisation du territoire :**
Contribuer à la dynamique locale par le soutien aux animations et événements, et la mise en valeur des atouts touristiques.
- **Observation et pilotage stratégique :**
Suivre l'activité touristique, analyser les retombées et contribuer à l'orientation des politiques publiques.

III- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI Est) pour l'exercice 2026, la CIREST prévoit l'attribution d'une subvention globale répartie comme suit :

- **Section de fonctionnement : 867 988,00 €**

Cette enveloppe vise à couvrir les dépenses courantes nécessaires à l'exercice des missions de l'OTI Est, notamment les charges de personnel, les frais de structure, les actions de promotion touristique et l'animation du territoire.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** le Code du Tourisme, notamment ses articles L133-1 et suivants
- **VU** la délibération n° 2011-C097 du Conseil Communautaire du 22 septembre 2011 portant création de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal de l'Est
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- la promotion touristique du territoire,
- la coordination des acteurs locaux du tourisme,
- le développement et la structuration de l'offre touristique,
- l'animation et la valorisation du territoire ;
- l'accueil et l'information des touristes

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport
- **DE VALIDER** la convention de subvention entre la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 867 922 euros
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires au BP 2026
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER